

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2021

AVIS PUBLIC, est donné par le soussigné que :

Suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2021 est complété et déposé à mon bureau et la Municipalité de Franklin procédera à l'envoi des comptes de taxes.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer conformément au règlement #413 disponible sur le site web de la municipalité.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau municipal.

DONNÉ à Franklin, ce 30 mars 2021.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité en sus d'une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ce 30 mars 2020 entre 08h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour de mars 2020.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier